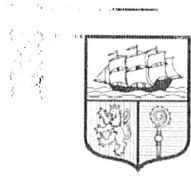


DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



## EXTRAIT

### **Séance du 10 avril 2026 à 18h**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

*Conseillers en exercice : 33*

*Nombre de présents : 31*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Laurence Ledesma 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Gaelle Martin, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Thomas Ruspil, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Pascale Fossecave, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Boivin, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°8- RESSOURCES HUMAINES**

**Autorisation  
d'ester en justice  
dans le cadre des  
élections  
professionnelles**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Rapporteur :**

M. Etcheverry, 1<sup>er</sup>  
adjoint

#### **Pouvoir :**

- Loic Jouenne, conseiller municipal à M. le Maire.  
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Hugo-Luc Maillos, conseiller municipal.

#### **Date de la convocation : 3 avril 2026**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laura Maisonnave, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°8- RESSOURCES HUMAINES

### Autorisation d'ester en justice dans le cadre des élections professionnelles

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le 10 décembre 2026 se déroulera l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial.

Dans le cadre des opérations électorales,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à représenter le conseil municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

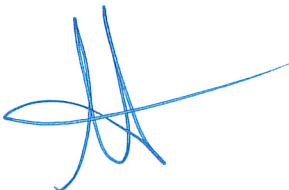
- vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 9 avril 2026,

- autorise M. le Maire à représenter le conseil municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

### Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

